

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 février 2021

---

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3699)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° AE297

présenté par

Mme Poletti, M. Quentin, M. Cordier et M. Teissier

-----

**ARTICLE PREMIER****CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL**

A la première phrase de l'alinéa 58, substituer aux mots :

« de la France représente »,

les mots :

« et la protection de l'espace humanitaire de la France représentent ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Face à la multiplication des crises, l'action humanitaire de la France représente un pilier de sa politique étrangère et de développement solidaire et de lutte contre les inégalités : à l'échelle mondiale, le nombre de personnes nécessitant une assistance humanitaire a plus que doublé entre 2012 et 2017, pour atteindre près de 135,7 millions de personnes en 2018. À travers son action humanitaire, la France vise à préserver la vie et la dignité des populations de pays touchés par des crises de toutes natures, en répondant à leurs besoins fondamentaux : accès à l'eau et l'assainissement, à la nourriture, aux soins de santé, et à un abri. Afin de se donner les moyens de répondre à ces besoins croissants, la France s'est dotée d'une stratégie humanitaire 2018-2022 et triplera sa contribution financière annuelle d'ici 2022. Au-delà du rehaussement des moyens, cette stratégie préconise une diplomatie humanitaire active, centrée sur la protection de l'espace humanitaire, sur l'amélioration de l'accès des populations à l'aide, sur l'impératif de neutralité et sur l'objectif de régulation des conflits.

Cet amendement est proposé par Coordination sud, la plateforme française des ONG de solidarité internationale.